



**Bureau  
d'information  
et de  
communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Des quotas 2023 taillés pour soutenir la viticulture vaudoise et renforcer ses parts de marchés**

**Après le millésime 2021 historiquement faible en raison des aléas climatiques, la viticulture vaudoise a retrouvé le sourire en 2022 dans des conditions presque méditerranéennes où qualité et quantité étaient au rendez-vous. Dans une tendance à la réduction générale de la consommation de vin en Suisse, le marché des vins vaudois est stable et montre des signes positifs pour les vins effervescents et le rosé. Sur la base des analyses de l'Observatoire suisse du marché du vin de Changins et des propositions de la Communauté interprofessionnelle du vin vaudois (CIVV), la conseillère d'Etat en charge de la viticulture a fixé les quotas pour la récolte 2023. Ces quotas sont maintenus au niveau de l'an dernier ou légèrement rehaussés pour certains cépages rouges, afin de conserver voire renforcer les parts de marchés des vins vaudois. Cette décision s'inscrit dans le cadre de la politique de soutien et de relance du secteur vitivinicole que le Département des finances et de l'agriculture (DFA) mène en collaboration avec la CIVV.**

Chaque année, le DFA fixe les quotas de production pour les divers crus de chaque région viticole du canton. Cette décision est basée sur la situation du marché des vins vaudois, après une large consultation de la cheffe du département auprès de l'interprofession qui regroupe les représentants des producteurs, des encaveurs, des coopératives et des négociants des huit régions vitivinicoles vaudoises. Ces droits de production, exprimés en kilo par m<sup>2</sup> de vigne, représentent les quantités maximales pouvant être encavées par les acteurs de la branche.

En 2022, toutes les vignes ont connu un été caniculaire et subi un stress hydrique qui a localement contraint à l'arrosage. Avec 24,5 millions de kg de raisins blancs (72%) et 9,5 millions de kg de raisins rouges (28%), les quotas ont pratiquement été atteints dans toutes les régions du canton, à l'exception de Bonvillars sévèrement touchée par la grêle l'année précédente. Partout, l'excellente qualité des raisins a permis d'élaborer des vins d'exception.

#### **Quotas 2023**

Pour le millésime 2023, la conseillère d'Etat Valérie Dittli poursuit la politique d'adaptation de la production à la situation du marché et d'encouragement à la qualité

des vins vaudois. Ancrés dans la réglementation cantonale, ces impératifs se traduisent par la volonté de produire avant tout des vins d'appellation d'origine contrôlée (AOC), grands crus et premiers grands crus. Ce printemps frais et sec jusqu'en avril a permis un démarrage de la vigne en douceur, avec une sortie d'inflorescences généreuse. Ces conditions météorologiques alliées à une situation du marché qualifiée de saine ont déterminé des mesures de régulation de la charge en raisin proches de l'an dernier.

Ainsi, les quotas définis en 2023 maintiennent la production de chasselas et des autres cépages blancs à 1,10 kg/m<sup>2</sup>. Les régions de Lavaux, Dézaley et Calamin sont alignées sur les autres, après avoir bénéficié de 1,15 kg/m<sup>2</sup> pour les blancs en 2022. S'agissant du Pinot noir et des autres cépages rouges, la limite de production reste globalement inchangée à 0,90 kg/m<sup>2</sup> (1,00 kg/m<sup>2</sup> pour les vignobles du Nord vaudois). Seuls le gamay et le garanoir sont relevés de 0,90 à 1,00 kg/m<sup>2</sup> à Lavaux, Dézaley, Calamin et La Côte. Cette augmentation relative vise à développer l'offre dans le segment porteur des vins rosés.

### Plan de relance 2022-2027

Le maintien des quotas au niveau de 2022 s'inscrit dans le cadre du Plan de relance de la viticulture vaudoise. Elaboré conjointement par la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires et la CIVV, ce vaste programme adopté l'an dernier par le Conseil d'Etat déploiera progressivement jusqu'en 2027 des mesures structurelles de soutien à la production, à la protection de l'environnement ainsi qu'à la promotion des ventes.

La prochaine adaptation de la réglementation permettra aux caves vaudoises de bénéficier d'aides financières, comme le reste de l'agriculture, pour améliorer leur outil de travail en optimisant la consommation d'énergie. Ces mesures s'accompagnent d'une nouvelle stratégie marketing, dotée d'une enveloppe de 3 millions de francs et conduite par l'Office des vins vaudois qui a lancé à la fin 2022 la première vinothèque centralisée en ligne, à l'enseigne de [www.vaudvins.ch](http://www.vaudvins.ch).

De la fixation annuelle des quotas aux orientations structurelles à venir, la cheffe du DFA Valérie Dittli insiste sur l'importance des décisions prises en collaboration avec l'interprofession, et rappelle que «le renforcement du secteur vitivinicole vaudois passe avant tout par un large consensus de ses différents acteurs, l'Etat jouant son rôle d'impulsion et d'accompagnement».

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 30 mai 2023

### **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DFA, Valérie Dittli, conseillère d'Etat

DFA, Olivier Viret, responsable du secteur viticulture et cultures spéciales, Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires

Olivier Mark, président de la Communauté interprofessionnelle du vin vaudois (CIVV)